

# 1993-2003

## Dix années d'intervention associant éleveurs, municipalité, O.N.F. et CERPAM sur le site de Mouriaye

par Jean-Pierre LEGEARD

Les travaux que nous présentons aujourd'hui ont déjà une assez longue histoire. C'est en 1993, il y a donc 10 ans, que tout a commencé.

A cette époque, le devenir du mélèzin de Mouriaye soulevait deux domaines de questions.

D'un côté, les questions des éleveurs. Ils s'inquiétaient de l'embroussaillement dans la zone basse du mélèzin, qui risquait de réduire peu à peu la surface pâturable, alors que l'unité pastorale était déjà trop limitée pour accueillir tous les animaux de la commune.

De l'autre côté, les questions des forestiers. Ils constataient le vieillissement de la forêt et les difficultés de la régénération, tout en percevant la réticence des éleveurs à accepter une extension des mises en défens.

Avec l'appui de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (D.D.A.F.), un diagnostic a alors été réalisé sur l'ensemble de l'unité pastorale, en mobilisant le CERPAM et l'Office national des forêts (O.N.F.).

De ce diagnostic, il est ressorti que le site de Mouriaye posait en fait la question très générale de la gestion du mélèzin des Alpes du Sud, dans lequel activités forestières et activités pastorales sont le plus souvent étroitement reliées.



**Photo 1 :**

Troupeau bovin  
du groupement pastoral  
au pâturage  
dans le mélézin  
Photo CERPAM

Mais on ne connaissait pas grand chose en  
cette matière.

On a donc décidé de retenir Mouriaye  
comme site de référence en vraie grandeur,  
pour approfondir les questions de la gestion  
sylvopastorale du mélézin.

La démarche retenue s'est attachée à combiner action et acquisition de connaissances,  
en s'organisant sur deux temps :

- dans le court terme, améliorer les conditions et les pratiques de la gestion pastorale et, ce faisant, réaliser les observations nécessaires à l'établissement d'un référentiel technique sur la ressource pastorale et son utilisation par les bovins,

- dans le moyen terme, valoriser les connaissances ainsi capitalisées pour préparer la révision de l'aménagement forestier, prévue en 2000, et chercher à établir un plan de gestion sylvopastorale qui puisse concilier dans la durée le pâturage, l'exploitation forestière et la régénération.

Il n'a pas toujours été facile de maintenir le cap de ce travail année après année. Mais nous y sommes quand même à peu près parvenus, avec l'appui de tous, éleveurs, municipalité, O.N.F., Conseil général, Conseil régional, Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (D.R.A.F.), D.D.A.F.

La situation de départ a ainsi très rapidement évolué. On n'en donnera ici que quelques repères.

Dès 1994, les éleveurs s'organisent en Groupement pastoral, qui sera agréé en janvier 1995.

Jean-Pierre LEGEARD  
CERPAM  
Route de la Durance  
04100 Manosque  
Tél. 04 92 87 47 54  
Fax. 04 92 72 73 13

Des conventions de pâturage sont conclues pour six années avec la Mairie et l'O.N.F. gestionnaire.

Les parcs de pâturage sont progressivement réaménagés et exploités en rotation, pour améliorer l'utilisation de la ressource pastorale.

En quelques années, l'exploitation du pâturage est devenue quasi optimale, et ce malgré des aléas climatiques parfois sévères, comme en 1998, année particulièrement sèche de la fin du printemps jusqu'au début août.

De 1996 à 1999, trois passages canadiens sont installés sur les pistes forestières, pour concilier le découpage des parcs de pâturage avec la circulation des camions grumiers et celle des randonneurs.

Deux points d'eau supplémentaires sont aménagés, un parc de tri et de contention des animaux est mis en place à l'entrée du pâturage.

Tout récemment, la commune a réalisé une réserve d'eau de 600 m<sup>3</sup> en zone haute de Mouriaye, qui améliore désormais notablement l'exploitation pastorale de ce quartier d'août.

Tout au long de ces années, en accompagnant le déroulement de chaque estive, le plan d'acquisition de références s'est parallèlement poursuivi : examen de la végétation et de la ressource pastorale avant et après pâturage, enregistrement des effectifs d'animaux et du calendrier d'utilisation de chaque parc, recueil des données techniques et économiques de l'exploitation forestière et des travaux de régénération.

On est ainsi arrivé jusqu'à la révision de l'aménagement forestier, dont les travaux préparatoires se sont déroulés sur 2001-2002. Le nouvel aménagement est maintenant en application.

Enfin, éleveurs, commune et forestiers sont allés encore un peu plus loin, en contractualisant le plan de gestion du mélézin de Mouriaye. Cela s'est fait dans un premier temps par un contrat lié à l'Opération locale agri-environnement de la vallée de l'Ubaye. La suite vient d'être donnée par un Contrat territorial d'exploitation, signé par le Groupement pastoral en 2002 pour une durée de 5 ans.

**J.-P.L.**